

Questions orales

En conséquence, j'ai décidé de présenter la résolution d'accompagnement du premier ministre McKenna à la Chambre des communes la semaine prochaine et de la renvoyer immédiatement à un comité spécial de la Chambre.

Si j'avais voulu dire «approuver» ou «appuyer», je l'aurais fait. Mais j'ai dit que je la présenterai à la Chambre pour la faire étudier par un comité, lequel entendra les témoignages des Canadiens d'un océan à l'autre avant de la rapporter à la Chambre pour le vote. À mon sens, c'est une façon appropriée et démocratique de procéder.

L'hon. Herb Gray (chef de l'opposition): Monsieur le Président, si le premier ministre n'appuie pas les points de la proposition du premier ministre McKenna, peut-il préciser aux députés et aux Canadiens à quoi, d'après lui, nous mènera la motion qui figure aujourd'hui au *Feuilleton*?

[Français]

Aussi, monsieur le Président, je désire demander au premier ministre si la proposition McKenna, annexée à la motion du gouvernement, inscrite aujourd'hui au *Feuilleton*, va changer la Constitution si on adopte les dispositions qu'elle contient? Mais pour qu'il en soit ainsi, il faudra l'accord du Sénat et des Assemblées législatives provinciales. Alors, le gouvernement a-t-il demandé aux provinces de présenter les mêmes résolutions devant leurs assemblées législatives respectives?

[Traduction]

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, le premier ministre McKenna a présenté à son assemblée législative un accord d'accompagnement, en réponse à quoi j'ai déclaré au nom du gouvernement:

Vendredi dernier, le premier ministre McKenna m'a écrit pour m'informer de son intention d'améliorer l'Accord au moyen d'une résolution qui le compléterait—sans rien lui enlever—et qui tiendrait compte d'un certain nombre de préoccupations qui ont été soulevées.

J'ai ajouté:

Il ne s'agit pas d'une offre finale, à prendre ou à laisser, mais d'un certain nombre de modifications que tous les Canadiens devraient étudier sérieusement. . . sans compromettre l'Accord lui-même et le consensus qu'il crée.

Si j'ai dit cela, c'est parce que le premier ministre McKenna, lorsqu'il a présenté sa résolution à l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick, a conclu en disant: «Par conséquent, l'Assemblée législative a résolu d'autoriser des modifications à la Constitution du Canada par proclamation» et cetera, «. . . mais seulement après

l'entrée en vigueur de la *Modification constitutionnelle de 1987*.»

Le premier ministre dit dans sa résolution ce qu'il a depuis répété publiquement à maintes reprises, c'est-à-dire qu'il soumet cette résolution à l'étude des assemblées législatives du Canada dans l'espoir qu'elle incitera toutes les provinces à tenir d'autres discussions, ce qui pourrait contribuer à résoudre l'impasse dans lequel nous nous trouvons avec l'Accord du lac Meech.

C'est donc dans cet esprit que j'ai décidé de présenter la résolution à la Chambre des communes.

• (1420)

L'hon. Herb Gray (chef de l'opposition): Si je pose ces questions, monsieur le Président, c'est que les Canadiens, je pense, souhaitent se faire une meilleure idée de la démarche que le premier ministre entend entreprendre et de l'objectif qu'il vise, notamment en ce qui concerne les aspects précis que le premier ministre McKenna a soulevés.

Quitte à répéter ma seconde question, je dois demander au premier ministre s'il aimerait que les assemblées législatives provinciales, à l'instar de la Chambre, examinent l'annexe qui est jointe à la résolution et qui invite à constituer un comité spécial. Le premier ministre pourrait-il nous dire notamment quel rôle, à son avis, le Sénat pourrait jouer dans l'examen des propositions McKenna et d'autres semblables en vue de sortir de l'impasse constitutionnelle?

En effet, si le Sénat et les assemblées législatives provinciales ne sont pas impliqués dans l'examen de cette résolution d'accompagnement, comment le premier ministre peut-il espérer que la teneur de cette résolution fasse partie de la Constitution du Canada?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, les autres assemblées délibérantes peuvent décider de leur propre chef comment elles entendent examiner les propositions constructives qu'a présentées le premier ministre McKenna et qui visent à sortir de l'impasse.

Je parle au nom de mon gouvernement. Nous l'avons présentée à la Chambre pour la faire étudier par un comité spécial de la Chambre. Il a été convenu qu'à 15 heures demain les trois chefs de parti diraient ce qu'ils pensent de la procédure qu'ils souhaiteraient voir adopter. À ce moment-là, comme mon honorable collègue sans aucun doute, je ferai connaître mon opinion sur la façon la plus expéditive et la plus appropriée dont un comité de la Chambre des communes pourrait procéder.